

L'approche fondamentale pour atteindre des objectifs de performances durables

La baisse de la rémunération des investissements pousse les caisses de pension à reconsidérer en permanence leur politique de placement.



OLIVIER FERRARI
Directeur général
CONINCO Explorers in finance SA

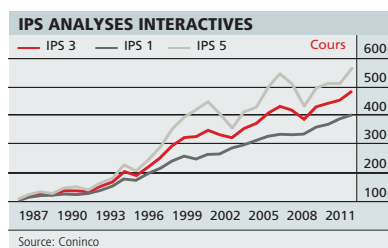
Si l'on prend en compte les seules obligations suisses qui rapportaient en 1992 du 7,25% à 10 ans, elles ne donnaient plus que 3,5% en 2002 et 0,75% à ce jour. Pour une allocation effective de 30% dans la dite classe d'actifs, l'évolution depuis 1992 conduit à une baisse annuelle de rendement direct de 1,95%. Si cet état de fait n'est pas encore considéré, c'est bien à cause de l'effet de base du gain en capital qui ressort de cette réduction de rendement depuis près de 20 ans. En effet, les caisses de pension qui auront géré un portefeuille conséquent en obligations suisses ont enregistré des plus-values non négligeables et ce plus particulièrement au cours de ces cinq dernières années (+22,09%).

UN AUTRE ÉLÉMENT relevant de la stratégie de placement est le poids en actions. Sur le tableau IPS Analyses interactives (www.coninco.ch), il est comparé trois allocations dont le déterminant est le poids en actions IPS 1: 10% + 308% / IPS 3: 30% + 385% / IPS 5: 50% + 466% et ce depuis l'origine de la LPP (01.1985). Que retenir-nous de l'histoire?

Au premier constat, la caisse de pension qui aurait investi 50% en actions aurait réalisé la meilleure performance. Est-ce suffisant pour affirmer que l'institution qui n'aurait pas investi à ce niveau a été négligente? Non, car il faut bien se rendre compte que les baisses successives de 1987, 1994, 2001 et 2007 ont eu un coût non négligeable. Ne serait-ce que pour la période 2007-2008, il a fallu

attendre près de six ans pour retrouver son capital de départ avec 50% d'actions, contre trois ans pour 30% et deux ans pour 10% IPS1. Pour la seule période de janvier 2007 à janvier 2009, les performances totales ont été de +0,40% IPS 1 / -9,62% IPS3 et -18,91% IPS5. Sans considérer le coût du passif qu'il a fallu financer, soit près de 8% selon les institutions de prévoyance.

Sur le tableau «Espérance de rendement» figurent plusieurs classes d'actifs de base devant permettre d'intégrer différentes opportunités d'investissement. Ces valeurs sont des données retenues à ce jour et sont susceptibles d'évoluer dans le futur. Néanmoins, nous constatons que quelques possibilités d'investissement donnent des espérances de rendement (10 ans) inférieures au 1,5% retenu pour la rémunération de l'épargne et



ESPÉRANCE DE RENDEMENT	
Opportunités d'investissement	Espérance de rendement
Liquidités	0.10%
Obligations en CHF	0.75%
Hypothèques	2.25%
Micro Finance	1.60%
Obligations hors CHF	1.25%
Obligations convertibles	3.50%
Actions	6.50%
Infrastructures	3.75%
Immobilier	4.00%

UNE ALLOCATION DIVERSIFIÉE ENTRE LES CLASSES D'ACTIFS PERMET DE RÉALISER AU MINIMUM UN RENDEMENT ANNUEL DE 3,50%.

encore plus au 3,5% défini comme taux technique pour le service des rentes. Il n'en demeure pas moins qu'une allocation diversifiée entre les classes d'actifs représentées, aux conditions retenues, permet de réaliser au minimum un rendement annuel de 3,50%.

Les classes d'actifs retenues permettent un positionnement dans les différents niveaux du développement de l'économie en considérant aussi bien des revenus économiques (dividendes, loyers et intérêts) que de gains en capital. Doit-on pour autant ne plus investir à 0,75%?

CHAQUE CAISSE de pension a une personnalité unique, et doit assurer sa propre pérennité. L'article 50 OPP 2, alinéa 2 stipule clairement qu'une politique de placement doit évaluer sa sécurité [...] en tenant compte de la totalité des actifs et des passifs, ainsi que de la structure et de l'évolution future prévisible de l'effectif des assurés. Cette définition juridique est fondée sur le bon sens et sur la logique du respect du but de la prévoyance professionnelle qui est de garantir un revenu de substitution et non de maximiser les profits.

En fonction de la durée des engagements, il sera possible de considérer plus ou moins d'investissements en immobilier, respectivement actions et autres investissements assimilés. Pour ce qui est des engagements à court terme, il est fondamental de considérer les revenus garantis des intérêts, loyers et dividendes, ainsi que de placer des obligations suisses pour assurer des échéances périodiques pour le service des prestations dans des périodes de marché négatives. Et ceci indépendamment du rendement à court terme qui peut être obtenu.

UNE TELLE démarche n'exclut aucune opportunité d'investissement et permet de disposer d'une bonne gouvernance. Une prise en compte de potentiels liés à une gestion socialement responsable ou de finance positive permet également d'avoir une gestion socialement responsable, sans sacrifier au rendement et en constituant la réserve de fluctuation de valeurs nécessaire, ce qui pourrait être le cas ces prochaines années. ■